



CONDITIONS GENERALES DE TRANSPORT DE FRET - NAVIRE BETICO2

DISPONIBLES ET A JOUR SUR WWW.BETICO.NC ET DANS TOUTES LES AGENCES
(SOUS RESERVE DE MODIFICATION)

GENERALITES :

La compagnie SUDILES SAS BP.1094 – 98845 Nouméa Cedex ci-après dénommée « La compagnie »

REGLEMENTATION

Le présent contrat de transport est régi par la loi française du 18 juin 1966 sur les contrats d'affrètement et de transport maritime et par ses décrets d'application lorsque ces lois et décrets sont obligatoires pour les parties.

Dans tous les autres cas de convention express par la convention internationale de Bruxelles du 25 août 1924 pour l'unification de certaines règles en matière de connaissance

En outre par des clauses et conditions qui suivent en ce qu'elles ajoutent ou dérogent à ces lois, décrets et conventions.

Dans le cas où l'une de ces clauses et conditions seraient prohibées en tout ou en partie par la législation ou la convention applicable, elle serait, mais dans cette mesure seulement, réputée non écrite.

Quelle que soit la législation ou la convention applicable, le transporteur ne renonce à aucun des droits, fin de non-recevoir prescriptions exonérations ou limitations ou responsabilité que comportent à son profit ces lois décrets et conventions.

CONDITIONS GENERALES DE TRANSPORT

EMBALLAGE :

Toutes marchandises qui seront transportées devront être au préalable emballées par le client. La « SAS Sudiles » se réservant le droit de demander au client de réemballer sa marchandise avant prise en charge ou encore de vérifier en présence du client le contenu de l'emballage si des doutes subsistent quant à son état avant emballage. Les marchandises fragiles devront porter sur leur emballage la mention manuscrite : « Fragile » et devront être signalées à l'enregistrement. En cas d'emballage insuffisant pour le transport maritime, la compagnie pourra prendre des réserves sur ce reçu, c'est-à-dire qu'elle sera dégagée de toutes responsabilités en cas de dégradation durant le transport.

ASSURANCE :

En fonction de la marchandise transportée, il sera proposé une assurance.

En cas de perte ou de dégradation :

- il sera demandé la ou les facture(s) d'achat du bien.
- Le remboursement se fera au prorata de la valeur que le client aura lui-même déclarée au moment de l'enregistrement. En cas de fausse déclaration, le client ne pourra la modifier, ce qu'il accepte expressément.



Sont exclus pour tout dédommagement :

- **Pour le transport de véhicules roulants confiés à l'assuré :**

Les rayures et éraflures des carrosseries, peintures et vernis, la rouille et/ou oxydation, la crevaisson des pneumatiques, le vol des autoradios et de tout accessoire non solidairement fixés sur le véhicule comme les balais d'essuie-glace, les antennes de réception radio et/ou de télécommunication, les enjoliveurs de roue, les marques et autres mascottes.

- **Pour le transport de fret, de marchandises diverses (produits secs non périssables) :**

Tous dommages imputable à l'usure des biens assurés en raison de leur état de biens d'usage et d'occasion, les appareils ou équipements de réception radio, de guidage ou de télécommunication y compris les antennes embarquées à bord du véhicule transporteur, tout type d'appareil ou équipement portatif et accessoires (téléphone mobile, baladeur, PDA, GPS ou ordinateur), les espèces, cartes de crédits, chéquiers ou tout autre titre ou valeur, les bijoux ou objets en métaux précieux).

TRANSPORT DE VEHICULE :

Il sera demandé au moment de l'enregistrement du véhicule de fournir une copie des documents suivants : carte grise du véhicule, attestation d'assurance en cour de validité, justificatif de domicile pour les résidents. A sa prise en charge un document descriptif de l'état du véhicule sera rédigé par l'agent de fret et signé par le propriétaire.

ANIMAUX :

Les animaux sont strictement interdits à bord du navire. Sous réserve de l'accord préalable des responsables du service Fret, il peut être admis en soute des animaux domestiques (chiens ou chats) transportés en cage avec carnet de vaccination, sans aucune garantie de perte, maladie ou mortalité. Les animaux voyagent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire sans assurance.

MATIERES DANGEREUSES INTERDITES :

Pour des raisons de sécurité, les matières dangereuses sont interdites à bord. En cas de doute, merci de se renseigner auprès des agents de fret. Toutes dissimulations ou fausses déclarations de marchandises prohibées entraînera la responsabilité de son propriétaire.

En cas de doute sur la dangerosité d'un produit et son autorisation à bord, le client doit en faire la vérification et le signaler au moment du dépôt de la marchandise à un agent compagnie.

Un contrôle des colis peut être opéré par les agents de la compagnie avec le consentement expresse du client. En cas d'opposition, la compagnie peut refuser la réception du fret.

En cas de fausse déclaration sur la nature du produit ou de présence de matières dangereuses dans un colis fret, le client s'expose à des poursuites pénales. La marchandise sera immédiatement confisquée et examinée par l'autorité compétente.

LISTE DES MATIERES DANGEREUSES INTERDITES A BORD DU NAVIRE :

ÉTIQUETTES, MARQUES ET SIGNAUX

Étiquettes de la classe 1

Étiquettes de la classe 2

Étiquettes de la classe 3

Étiquettes de la classe 4

Étiquettes de la classe 5

Étiquettes de la classe 6

Étiquettes de la classe 7

Étiquettes de la classe 8

Étiquettes de la classe 9

Marque de POLLUANT MARIN

Marque pour le TRANSPORT À TEMPÉRATURE ÉLEVÉE

Signal de MISE EN GARDE POUR LES ENGIN DE TRANSPORT SOUS FUMIGATION

DANGER

CET ENGIN EST SOUS FUMIGATION
 AU (nom de l'agent de fumigation) DÉPART LE
 { date }
 { heure }
 DÉFENSE D'ENTRER

* Insérer la mention qui convient

Pour de plus amples informations sur l'emploi des étiquettes, des marques et des signaux, voir la partie 5 du Code IMDG.

TRANSPORT D'ARMES ET DE MUNITION :

Les armes peuvent être transportées sous réserve de fournir les documents suivants : Attestation de détention d'arme avec copie d'une pièce d'identité justifiant de sa propriété.

Au moment de son transport, les armes devront être dépourvues de leur culasse et démontées dans une valise sous clé prévu à cet effet, puis mise à la passerelle sous la responsabilité du capitaine du navire. Le transport de munitions est strictement interdit à bord du navire.

RECLAMATIONS :

Toutes réclamations concernant le fret doivent être faites à l'arrivée du navire auprès du second capitaine qui établira un constat lu et approuvé par les deux parties. En l'absence de ce constat, aucun dédommagement ne pourra être demandé à la compagnie.

**CLAUSE DE LIVRAISON SOUS PALAN :**

Du fait d'un manque d'infrastructures portuaire aux îles Loyauté et à l'île des Pins, la responsabilité de la SAS Sudiles s'arrête à la livraison des marchandises sous palan. Une fois que les marchandises sont déchargées du navire, elles seront sous la responsabilité du propriétaire de la marchandise. Le déchargement constituera la délivrance et un accomplissement complet du contrat et le transporteur sera exonéré de toute responsabilité à compter de ce moment.

CONDITIONS PARTICULIERES :

De par sa configuration, le NGV « Bético 2 » est un navire destiné au transport de passagers pouvant accessoirement effectuer le transport de marchandises dans des conditions toutes particulières.

Aussi, la date d'embarquement indiquée au client lors de l'enregistrement des marchandises peut varier en fonction des changements de voyage et en fonction de raisons techniques. Ce changement de date de transport ne pourra donner lieu à aucun dédommagement.

CONTACTS DE LA COMPAGNIE

Si besoin d'informations supplémentaires, ci-dessous les contacts des différents services Fret sur Nouméa et sur les îles :

- **Nouméa :**

Tél. : +687 26 65 38 – Mails. : fret@betico.nc & fret2@betico.nc

- **Île des Pins :**

Tél. : +687 44 22 42 – maurice.douepere@betico.nc

- **Maré :**

Tél. : +687 45 05 85 – liliane.malo@betico.nc & georgette.madraru@betico.nc

- **Lifou :**

Tél. : +687 45 06 66 – andree-louise.lewene@betico.nc & philippe.alikie@betico.nc

**LE CLIENT CERTIFIE AVOIR PRIS CONNAISSANCE ET COMPRIS LES CONDITIONS DE TRANSPORT DE FRET CI - DESSUS
ENUMEREES, PUIS EN ACCEPTER LES TERMES.
POUR PLUS D'INFORMATIONS, VEUILLEZ-VOUS RAPPROCHER DU SERVICE FRET SUR NOUMEA OU SUR LES ILES**